

**COMPTE-RENDU  
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 26 MARS 2013**

L'an deux mil treize, le vingt-six mars à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Montrevel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 20 mars 2013

**PRÉSENTS** : M. GOYARD - N. AUTUORO - M. BOUZIDI - J. BUATHIER - E. DUBOIS - J. BONOD - M. LOISY (suppléant de C. COLAS) - M. MATHY - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - JP. LUCIANI - JL. PELTIER - A. GAYDON - JP. FROMONT - JL. PICARD - P. THETE - C. DUBOIS - D. BEREZIAT - R. LONGERON - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - JF. GIRAUDET - G. CHOSSAT - P. TOLFA - JP. ROCHE - C. BREVET - P. LAUBRIAT - L. GUILLEMOT - P. MARMONT - N. BENONNIER - C. PICARD - D. LIEBAUD - C. FOURNIER - G. LACOSTE

**EXCUSÉS** : C. NOUREUX - C. COLAS

**ABSENTS** : R. GUILLERMIN - JL. JACQUET

Secrétaire de séance : C. MARANDET

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 37 ; Votants : 37

Le conseil communautaire reçoit en audition Monique Duthu, présidente d'ORGANOM, Nathalie Duguey, directrice et Christine Guillot, chargée de communication. Elles viennent présenter les projets du Syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers, notamment l'usine Ovade. ORGANOM est compétent sur un territoire de 17 intercommunalités, 196 communes, 316 685 habitants. ORGANOM gère la Tienne, un site multi-filières. Celui-ci comprend plusieurs équipements : une installation de stockage de déchets non dangereux (ordures ménagères résiduelles, déchets industriels banals, encombrants), une installation de stockage de déchets inertes (gravats), une plate-forme de compostage de déchets verts et de broyage de bois, une plate-forme de transit, avant valorisation, des encombrants de déchetterie, du PVC et du plâtre.

A ce jour, le site de la Tienne occupe une surface de 32 hectares. Un projet d'extension porte sur 52 hectares supplémentaires dont 26 à exploiter. Sur le site actuel, seuls les déchets verts sont valorisés (compost), ainsi que le biogaz produit par les déchets (valorisation énergétique et récupération thermique). L'usine Ovade doit permettre le traitement des ordures ménagères par tri mécano-biologique, méthanisation et compostage. Ce projet poursuit notamment les objectifs suivants : atteindre zéro tonne de déchets valorisables enfouis, optimiser la valorisation des déchets non enfouis, assurer la production d'un compost de qualité utilisable par les agriculteurs. La collecte des ordures ménagères résiduelles et les déchets verts seront traités par l'usine. Seuls les refus seront enfouis. Le choix du titulaire du marché a eu lieu en 2008. L'exploitation de l'usine est confiée pour 5 ans à l'entreprise Tiru. Suite aux résultats de l'expertise menée en 2011, le projet Ovade a été redimensionné pour prendre en compte la variation de la composition des déchets et la réduction des tonnages observée ces dernières années. De même, les infrastructures ont été revues à la baisse, pour un coût de 53,7 millions d'euros contre 59,6 millions à l'origine. L'usine Ovade traitera 66 000 tonnes d'ordures ménagères par an et 7 500 tonnes de déchets verts. La date d'achèvement des travaux est prévue pour septembre 2014. Il s'ensuivra une période d'essais avant une mise en service industriel en mars 2015. En fin d'intervention, Monique Duthu a tenu à redire que la construction d'Ovade n'exonérait en rien les collectivités à poursuivre leurs efforts pour inciter les habitants à réduire les déchets à la source et sensibiliser au tri en particulier celui du verre.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 26 FÉVRIER 2013

Le Conseil adopte le compte-rendu à l'unanimité.

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 12 MARS 2013 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau.

## SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 31 MARS 2009

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de communauté.

### FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### I. Accès à l'emploi titulaire

La loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions de travail des contractuels prévoit un nouveau plan de résorption de l'emploi précaire sur quatre ans et qui se déroule en deux temps :

- Transformation de plein droit du contrat en cours en contrat à durée indéterminée, au 13 mars 2012, pour les agents non titulaires qui remplissent certaines conditions
- Dispositif de titularisation : la création de voies professionnalisées de titularisation pour les agents en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions.

Conformément au décret d'application un rapport sur la situation des agents remplissant les conditions pour bénéficier du dispositif, ainsi qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi public ont été présentés au Comité Technique Paritaire, lors de sa séance du 20 février 2013. Ce dernier a émis un avis favorable aux propositions.

Dans notre établissement, 6 agents sont éligibles : 3 sont en contrat à durée indéterminée à la base de loisirs et 3 en contrat à durée déterminée exerçant leurs fonctions en tant que responsable du service urbanisme, auxiliaire de puériculture et agent polyvalent de restauration. Le programme pluriannuel, joint en pièce annexe à la note de synthèse, prévoit l'accès à l'emploi titulaire pour 5 de ces 6 agents. Ceux-ci interviennent dans des domaines où le renforcement de l'activité est prévisible au niveau de l'intercommunalité. En revanche, l'agent de restauration est actuellement nommé en remplacement d'un agent titulaire indisponible. Son intégration nécessiterait la création d'un nouvel emploi. Il est proposé la nomination stagiaire de ces 5 agents avant le 31 décembre 2013, sous réserve de leur acceptation et de leur réussite aux épreuves de sélection professionnelle (entretien à partir d'un dossier remis par le candidat). *(Adopté, unanimité)*

Le conseil est également invité à se prononcer sur le projet de convention à intervenir avec le Centre de gestion pour l'organisation des sélections professionnelles. *(Adopté, unanimité)*

#### II. Décision modificative n°1

Cette décision a pour objet d'ajuster les crédits d'actions en cours dont l'évaluation est mieux aboutie, et d'inscrire des crédits résultant de charges non prévues au budget primitif ou de décisions prises par le Conseil de communauté ou le bureau.

Pour le budget principal, en section de fonctionnement, les demandes de crédits supplémentaires sont compensées par une réduction de 24 000 euros du crédit inscrit pour des prestations de services sur l'administration générale, prestations qui ne seront pas engagées dans l'immédiat. Les principales dépenses sont les suivantes :

- Inscription d'une dépense de 500 euros pour le versement de la cotisation d'adhésion à la Fédération nationale des comités et organisateurs de festivités (décision du bureau du 12 février 2013)
- Attribution d'une avance sur subvention de 20 000 euros à l'association Wake and wind academy (délibération du conseil du 29 janvier 2013)
- Sponsoring au bénéfice de la ferme équestre de Malafretaz et des cavaliers qui vont participer aux championnats de France pour un montant de 450 euros (décision du bureau du 8 janvier 2013)
- Réajustement de diverses subventions et contributions dont les montants ont été connus après l'élaboration du budget (montants calculés suivant le nombre d'habitants) : Centre Ain initiatives (+ 224 euros), Cap 3B (+ 1 013 euros), SCoT (+ 670 euros)

- Transfert de crédits entre chapitres pour régulariser des prévisions mal imputées au budget primitif (Addim de l'Ain et aide à la plantation de haies bocagères)
- Réajustement de la dotation aux amortissements pour un montant de 1 143 euros, les écritures d'investissement n'étant pas terminées lors de l'élaboration du budget primitif

En section d'investissement, les ajustements concernent un crédit de 14 000 euros pour la souscription au capital de la SPL de la zone Bourg sud (décision du conseil du 26 février 2013) et la dotation aux amortissements pour 1 143 euros. En conséquence, le recours à l'emprunt est majoré de 12 857 euros afin d'équilibrer la section d'investissement.

Pour les budgets annexes :

- Centre de services : en fonctionnement, un virement de 424 euros est effectué entre chapitres pour réajuster la dotation aux amortissements. En investissement, la majoration de cette dotation vient augmenter l'excédent constaté au budget primitif
- Equipements d'accueil : en fonctionnement, un crédit supplémentaire de 20 660 euros est inscrit pour réajuster la dotation aux amortissements des équipements d'accueil. Cette dépense supplémentaire est compensée par l'inscription provisoire d'une recette exceptionnelle de 20 660 euros dans l'attente de la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2012. En investissement, cette augmentation de la dotation aux amortissements permet de réduire le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif de 20 660 euros.
- Equipements touristiques : en fonctionnement, un crédit supplémentaire de 7 620 euros est inscrit pour réajuster la dotation aux amortissements, dépense compensée par un prélèvement sur le chapitre charges à caractère général de 5 651 euros et l'inscription en recettes de la première annuité d'amortissement de la subvention perçue de la Région pour le camp indien (1 969 euros). Un crédit de 4 000 euros est inscrit en dépenses et recettes correspondant à l'achat de fournitures pour des travaux d'investissement effectués par la DIE (aménagement local laverie). En investissement, inscription d'une somme de 1 969 euros pour l'amortissement de la subvention reçue pour le camp indien, et d'un crédit de 650 euros pour le remboursement de la caution versée en 2012 pour la location de la boulangerie. Des virements sont effectués entre programmes pour réajuster les évaluations financières faites au budget primitif.

Ces différentes inscriptions et réajustements se compensent et ne nécessitent aucun financement supplémentaire. *(Adopté, unanimité)*

## TOURISME

### Base de loisirs : adoption des règlements intérieurs de la base de loisirs et du camping

Il est demandé d'adopter les règlements intérieurs de la base de loisirs et du camping. Les principales modifications concernent les dates d'ouverture de la saison 2013, les règles relatives à la consommation et la vente d'alcool aux mineurs, l'activité hydravion, l'accès à la piscine grâce à un système de cartes. *(Adopté, unanimité)*

## AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

### Convention avec l'Etablissement public foncier de l'Ain

Il est proposé d'approuver la convention de portage foncier des terrains acquis de Pierre Pochon. Ces terrains d'une surface de 12 650 mètres carrés situés sur la commune de Malafretaz permettront la réalisation d'un projet d'aménagement de l'entrée Est de l'agglomération chef-lieu. Le prix de vente a été fixé à 60 000 euros. L'EPF de l'Ain assurera le portage des terrains pendant 4 ans, aux termes desquels la Communauté de communes remboursera la valeur du stock (prix d'acquisition, frais de notaires...). La Communauté de communes paiera des frais de portage au taux de 1,5% du capital restant dû, soit pour 2014, la somme de 922,50 euros. Le SIVOM remboursera à son tour les frais engagés par la Communauté de communes. N'étant pas membre de l'EPF, le SIVOM ne peut conclure directement la convention de portage. Une deuxième convention est à signer pour la mise à disposition gratuite de la Communauté de communes des terrains acquis, à charge pour elle d'en assurer la gestion et l'entretien pendant la durée du portage. *(Adopté, unanimité)*

## QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Le conseil général de l'Ain a pris en considération notre demande de création d'un giratoire à la sortie de l'autoroute et d'aménagement d'un carrefour à l'entrée du parc d'activités d'Attignat. Le chantier devrait commencer en septembre et durer 5 mois.

### Réforme des rythmes éducatifs

Une journée d'informations sur les rythmes éducatifs est organisée vendredi 12 avril à partir de 9h à Ambérieu en Bugey, à l'initiative de la Préfecture, le Conseil général, la Caisse d'allocations familiales, la MSA avec la participation des fédérations de jeunesse et d'éducation populaire. Le programme : quels temps pour quels apprentissages ? Conséquences et enjeux de la réforme pour les territoires en PEL. Construire un projet éducatif territorial, intérêts et modalités.

### Agenda

- Prochain bureau : mardi 9 avril à 18h
- Prochain conseil communautaire : mardi 30 avril à 20h30 à Saint-Didier d'Aussiat
- En accord avec les élus communautaires, le conseil de juillet est avancé au 23 juillet 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,  
Claude Marandet

Le Président,  
Jean-Pierre Roche

